

JUSQU'OUÙ S'APPLIQUE LE PASS « SANITAIRE » ?

À peine est-il mis en place, les limites annoncées par le gouvernement sont déjà franchies

La loi du 5 août instaurant le pass « sanitaire » est une loi antisociale, anti-ouvrière, antisanaire.

Le gouvernement Macron est le seul responsable de la situation sanitaire désastreuse du pays.

Et maintenant, il utilise le pass « sanitaire » pour s'attaquer aux droits ouvriers et au principe démocratique d'égalité.

Son champ d'application s'étend de semaine en semaine.

Le savez-vous ?

- Le ministre de l'Éducation nationale Blanquer a annoncé que les élèves non vaccinés seront « évincés » des établissements scolaires (lorsqu'un cas positif sera enregistré dans une classe). Avec le faible taux de couverture vaccinale des quartiers populaires, l'inégalité sociale sera renforcée.
- Tous les agents du contrôle médical de la Sécurité sociale vont être soumis à l'obligation du pass sanitaire. Problème : cela n'est même pas prévu dans la loi.
- « *En l'absence de pass sanitaire valide, l'accès à l'établissement sera refusé* », lit-on sur le site d'un hôpital psychiatrique. Que se passera-t-il pour les plus fragiles se présentant en urgence ?
- À l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, on apprend que, si le 15 septembre, un salarié est mis à pied (en application de la loi), il lui sera interdit d'aller travailler à l'extérieur. Devra-t-il crever de faim ?

Toutes ces informations se trouvent dans *La Tribune des travailleurs*

Toutes convergent vers une conclusion,

le responsable du chaos dans le pays porte un nom : Macron.

La Tribune des travailleurs informe sur tous les combats ouvriers pour en finir avec Macron et sa politique.

Prenez contact avec le POID.

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant démocratique.

Nom, prénom :

Adresse :

A retourner à : poidemocratique@orange.fr ou à POID, 67 avenue Faidherbe, 93100 Montreuil.